



dates début et fin de mandat syndic

Par **helyjo69**, le **19/01/2011** à **08:23**

Bonjour, nous avons pris la décision de changer de syndic le précédent contrat stipulait :
" le présent contrat est consenti et accepté pour une durée de 1 an. Il entrera en vigueur le 17 février 2010 pour se terminer le 31 mars 2011"

Notre assemblée générale se tiendra le 24 février. Peut-on libellé le paragraphe concernant la désignation du nouveau syndic en demandant que la date de désignation soit le 31 mars et non le jour de l'assemblée générale comme cela a été stipulé sur le PV de l'an dernier?

Le nouveau syndic nous avait indiqué que le syndic actuel devait remplir son mandat jusqu'au 31 mars mais en lisant différentes infos nous avons des doutes .

merci pour vos infos et référence des textes s'il en existe